

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 20 mai à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 12 mai 2010.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE & DE RANCE, Messieurs DUBAC, FERRARO, HENGL, PEYRE & TOURNAY.

Excusés : Monsieur VICENTE et Madame VERBEKE qui donnent pouvoir au Maire

Secrétaire de séance : Madame DE RANCÉ a été élue à l'unanimité.

En préambule, le Conseil Municipal a accueilli Monsieur Christophe LUBAC, Maire de RAMONVILLE ST AGNE et Madame Claudie FAIVRE, son adjointe, qui souhaitent rencontrer les élus d'ISSUS pour leur expliquer pourquoi la commune de RAMONVILLE ST AGNE envisage de quitter le SICOVAL pour intégrer la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT).

La présentation faite par le Maire de RAMONVILLE ST AGNE a été suivie d'un échange de points de vue avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Le départ de la commune de RAMONVILLE ST AGNE devra recueillir l'aval d'une majorité au sein du SICOVAL.

Après le départ de Monsieur LUBAC et de Madame FAIVRE, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 01 avril 2010 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.

A) Licence de débit de boisson de Madame BERGÉ

Le Maire présente le projet de convention suivant :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS

Entre les soussignés :

Madame Marcelle Baptistine LANTA, demeurant à ISSUS (Haute-Garonne), au village, veuve de Monsieur Eloi Jean BERGÉ, née à ISSUS le 23 novembre 1924, de nationalité française, intervenant pour céder la jouissance de la licence IV, ci-après visée,

dénommée ci-après Le cédant.

Et

La commune d'ISSUS, représentée par Monsieur Bruno CAUBET, Maire, agissant ès qualités, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du _____, dénommé ci-après Le preneur.

Il a été convenu ce qui suit :

1- OBJET

La présente convention a pour objet de concéder au preneur la jouissance de la licence d'exploitation de 4^{ème} catégorie dont Marcelle Baptistine LANTA veuve BERGÉ est propriétaire, licence qui lui a été accordée par les services de la Direction Générale des Impôts, le 23 octobre 1959 sous le n°5426.

Par la conclusion de cette convention, les parties entendent concourir, d'une part, au maintien d'une activité de débit de boissons sur la commune d'ISSUS et d'autre part, à l'animation de ladite commune, notamment à l'occasion des diverses manifestations annuelles qui sont organisées sur son territoire (fêtes, salons, foires, expositions...). Aussi, il est expressément prévu que la licence de débit de boissons devra être exploitée sur le territoire communal.

2- DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le preneur fera son affaire personnelle de toutes les formalités et démarches inhérentes à l'ouverture, l'exploitation ou le transfert du débit de boissons.

3- REDEVANCE

La présente convention est consentie à titre gracieux.

4- DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

5- RESILIATION

Les deux parties pourront résilier la présente convention à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de trois mois, sans aucune indemnité de part et d'autre.

6- JOUISSANCE

Les droits tirés de la présente convention pourront être cédés ou loués par le preneur, notamment au profit des associations communales, sans avoir besoin de requérir l'accord du cédant.

7- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'exécution de la présente convention, seront portées devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention présenté en séance par le Maire et l'autorise à signer cette convention et tous les autres documents qui permettront la mise en œuvre de l'objet de cette convention.

B) Extension du périmètre du SITPA

Le Maire fait part aux élus du courrier reçu en mairie le 07 mai dernier concernant l'extension du périmètre du SITPA à de nouveaux territoires.

Les communes d'AURAGNE, CASTANET-TOLOSAN, CASTELBIAGUE, MOUSTAJON, ST AVENTIN, SAJAS et SEGREVILLE ont fait part au SITPA de leur souhait d'adhérer à ce syndicat.

Le Président du SITPA demande à la commune d'ISSUS, commune membre du SITPA, de délibérer afin que ces communes puissent adhérer au SITPA.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de d'AURAGNE, CASTANET-TOLOSAN, CASTELBIAGUE, MOUSTAJON, ST AVENTIN, SAJAS et SEGREVILLE au SITPA.

C) Garderie municipale du 05 au 16 juillet 2010

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- une garderie municipale sera ouverte dans la salle des fêtes d'ISSUS du 05 juillet 2010 au 16 juillet 2010 (sauf le 14 juillet 2010),

- cette garderie est un service communal payant proposé dans un cadre extrascolaire aux enfants de 4 à 12 ans,

- l'encadrement des enfants sera assuré par trois animateurs titulaires ou en cours d'obtention du BAFA placés sous l'autorité et la responsabilité du Maire,

- le fonctionnement d'une journée « type » sera le suivant :

- de 7h30 à 9 h : accueil des enfants,
- de 9h à 12 h : activités ludiques,
- de 12h à 13h30 : repas,
- de 13h30 à 17 h : activités ludiques (les tous petits auront un temps de repos),
- de 17h à 18h30 : garderie dans l'attente de la récupération des enfants par les parents,

- prix de la garderie :

1) de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 : chaque demi-heure de garderie sera facturée aux parents 0,50 euros par enfant (toute demi-heure entamée sera due),

2) de 9h à 17h : un tarif forfaitaire sera appliqué comme suit (prix repas compris) :

forfait 9 jours :	110 €	forfait 5 jours :	70 €
forfait 8 jours :	100 €	forfait 4 jours :	60 €
forfait 7 jours :	90 €	forfait 3 jours :	50 €
forfait 6 jours :	80 €	forfait 1 jour :	20 €

Pour l'accueil de plusieurs enfants d'une fratrie, une remise de 25 % sera appliquée sur le tarif forfaitaire facturé pour le deuxième enfant et les suivants.

3) un acompte de 50 % du tarif forfaitaire devra être versé par la famille lors de l'inscription des enfants à la garderie municipale, le solde du tarif forfaitaire sera facturé au début du mois de juillet 2010,

4) l'accueil des enfants de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 sera facturé à compter du 18 juillet 2010.

D) Construction de la nouvelle école maternelle

Déroulement du chantier : l'installation du chauffage au sol est en cours. La pose du Placoplatre sera terminée semaine 24.

Avenant n°1 au marché public des travaux de construction de l'école maternelle lot n°7 Plâtrerie Faux Plafonds : cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux modificatifs suivants : doublage par enduit au plâtre sur un mur cintré au lieu d'un doublage en placoplâtre.

D'un point de vue financier, cette modification induit une augmentation du prix des travaux prévus au marché de 580.00 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et le nouveau montant du marché qui en découle :

Montant du marché initial en euros H.T.	27 709,78 €
Montant de l'avenant n° 1 en euros H.T.	580,00 €
Nouveau montant du marché en euros H.T.	28 289,78 €
TVA au taux de 19,60 %	5 544,80 €
Nouveau montant du marché en euros T.T.C.	33 834,58 €

Par la même délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

Participation au Raccordement à l'Égout : après réclamation auprès du SICOVAL, la participation de 2410.75 euros prévue par le permis de construire a été jugée injustifiée et a été annulée. La commune ne devra donc pas payer cette somme.

E) Modification de la demande de subvention pour l'achat et la rénovation du chai

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 10/12/2009 AYANT MÊME OBJET

En regard de l'installation du garage municipal dans le bâtiment dénommé « Ancien Chai », le Maire présente aux conseillers municipaux les devis qu'il a obtenus pour la réalisation des travaux de remise en état du bien.

Les travaux sont estimés au total à 123 635.52 euro HT ; il s'agit de travaux portant sur la charpente, de travaux de dallage, d'enduit, de maçonnerie, de plâtrerie, de carrelage, de pose de menuiseries, de plomberie et d'électricité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention, la plus élevée possible, pour le financement de :

- l'achat du bâtiment dont le prix est fixé à 65 000 euro (au lieu de 60 000),
- la réalisation des travaux décrits en séance par le Maire et estimés à 123 635.52 euro HT.

Le Maire indique que le Service des Domaines évalue ce bien à 63 000 euro avec une marge de 10 % (évaluation reçue en mairie le 12 mai 2010).

F) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI :

SICOVAL – Agenda 21 :

Il est rappelé que le prochain Agenda 21 (2011-2030) sera construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment avec les habitants et que des conférences citoyennes seront pour cela organisés en juin 2010.

Sicoval 2030,
Inventons-le...
Aux actes, Citoyens!

Chacun a une idée sur l'avenir de notre territoire !
Venez partager la vôtre...

Contact : jeparticipe@sicoval.fr

De mars 2010 à juin 2011, la Communauté d'Agglomération du Sicoval organise une grande concertation pour construire avec vous le projet de développement durable de notre territoire à l'horizon 2030 (Agenda 21).

- **4 conférences citoyennes**
 Sur le thème « Mieux vivre ensemble »
 Inscription gratuite et obligatoire (jeparticipe@sicoval.fr ou 05 62 24 10 64)
 - Samedi 5 juin de 9h30 à 15h, salle de la Durante à Auzeville-Tolosane
 - Samedi 12 juin de 9h30 à 15h, salle J. Gruvel à Labastide-Beauvoir
 - Samedi 19 juin de 9h30 à 15h, salle des fêtes d'Aureville
 - Samedi 26 juin de 9h30 à 15h, salle des fêtes de Montgiscard
- **1 conférence citoyenne**
 Sur le thème « L'activité économique au service de l'emploi »
 Inscription gratuite et obligatoire (jeparticipe@sicoval.fr ou 05 62 24 10 64)
 - Mercredi 23 juin de 20h à 23h, salle des fêtes d'Escalquens
- **Une consultation sur Internet**
 - Sur les différentes problématiques du territoire et tout au long de la démarche sur le site www.sicoval.fr rubrique « je participe »

Pour recevoir régulièrement l'actualité de la concertation Agenda 21, inscrivez-vous sur la plate-forme **Le Sicoval en direct** via le site Internet www.sicoval.fr ou retrouvez les dernières nouvelles dans le magazine Sicoval Info.

Contact : jeparticipe@sicoval.fr

Imprimé sur papier 100 % recyclé

SIVURS :

- les nouveaux locaux ont été aménagés et ont été mis en service lors des vacances scolaires de Pâques,
- inauguration de ces nouveaux locaux prévue le 28 mai 2010,
- une amélioration de la qualité des repas servis est prévue car il est désormais plus facile de cuisiner des produits frais.

G) Questions diverses :

- chantier d'été : en vue de favoriser l'intégration des jeunes et leur implication dans la vie de la commune, la municipalité propose un chantier d'été aux ados de 12 à 15 ans: le déplacement de l'aire de jeux.

Il est ainsi prévu que, sous la responsabilité de Thierry COLOMBIES, agent d'entretien de la commune, les jeunes installent l'aire de jeux à proximité de la mairie.

Ces travaux se dérouleront du lundi 5 juillet au jeudi 8 juillet, de 9h à 12h.

Le repas de midi sera offert par la municipalité et pour remercier ces jeunes volontaires, une sortie à TOULOUSE (bowling, lazer-game ou cinéma...) sera organisée le vendredi 9 juillet.

- soirée court-métrages le 11 mai à partir de 20h dans la salle des fêtes.

Séance levée à 20h30, prochain conseil municipal le 08 juillet 2010 à 18h30.